

Concilier construction et biodiversité

Selon un rapport du Forum économique mondial, les chefs d'entreprise et les hommes d'affaires du monde entier considèrent le changement climatique comme le plus grand risque pour l'avenir. La biodiversité arrive en deuxième position. Une surprise ? Pas vraiment. La valeur des biens et services fournis par les écosystèmes naturels est estimée entre 120.000 et 135.000 milliards d'euros par an. Même d'un point de vue strictement économique, il est donc crucial de préserver ces systèmes.

C'est l'une des raisons pour lesquelles le concept de biodiversité, condition sine qua non d'un écosystème sain, fait l'objet d'une attention croissante aujourd'hui. Il est possible de concilier construction et biodiversité, aussi bien dans des projets de logements que d'infrastructures. Natagora, une association de protection de la nature en Belgique francophone et germanophone, a lancé un beau projet « Biodiversité dans le bâti » grâce au soutien de la Wallonie, qui lance aussi des initiatives pour promouvoir la thématique qui nous intéresse dans ce dossier.

« Biodiversité dans le bâti » : un projet accueillant pour la faune et la flore

La biodiversité. Un concept qui peut paraître assez vague pour bon nombre d'entre vous. Pour bien comprendre la thématique, votre magazine s'est entretenu avec Julia Luxen, chargée de mission chez Natagora, une association de protection de la nature en Belgique francophone et germanophone. Elle anime le groupe de travail transversal « Biodiversité dans le bâti », auquel Embuild Wallonie participe.

UN SITE INTERNET ET UNE FICHE-CONSEIL

Différents outils existent déjà pour vous permettre d'aborder le sujet. L'application ObsIdentify permet de réaliser des identifications sur base de photos. Ces recensements permettent de compléter la base de données disponible sur le site internet www.observations.be.

Une fiche-conseil reprend les informations importantes pour réaliser un état des lieux préliminaire et pour envisager des aménagements pour accueillir la biodiversité dans le bâti. Elle est disponible et téléchargeable sur le site reseanature.natagora.be.

« La biodiversité d'un milieu, c'est la diversité des êtres vivants qui l'habitent. Plus il y a « d'espèces » différentes, plus le réseau d'interactions est important, et donc plus la perte d'une « espèce » sera supportée facilement par l'ensemble des autres. Un milieu à grande biodiversité sera donc plus résilient, car plus à même de s'adapter aux changements », explique JULIA LUXEN.

Tour Jenga

Problème : si une espèce disparaît, l'équilibre de cet écosystème est fragilisé. « J'aime utiliser l'image d'une Tour Jenga. Lorsque l'on retire une brique, son équilibre est menacé. C'est la même chose lorsqu'une espèce disparaît ». Et les chiffres officiels donnent un état des lieux alarmant : au niveau mondial, 31 % des espèces ont été classées comme menacées et en Wallonie, ce ne sont pas moins de 9 % des espèces qui ont disparu du territoire. « Les causes de ce déclin sont diverses (pollution, changements climatiques, impact des espèces invasives, fragmentation des paysages...), mais la principale est la perte d'habitats (changement d'affectation des milieux) due notamment à l'urbanisation et à la rénovation du bâti. »

Impact sur l'écosystème

Notre secteur est donc un acteur important dans la préservation de cette biodiversité. Car chaque intervention dans l'acte de construire ou rénover a un impact sur l'écosystème. « Stopper l'imperméabilisation des sols est un enjeu très important, car 25 % des espèces se trouvent dans le sol. Végétaliser, après travaux, un espace détruit pendant ceux-ci ne ramène pas la diversité intrinsèque au sol, mais amène uniquement des espèces abondantes, voire problématiques, largement répandues. Il est important de préserver et encourager la spontanéité et la diversité de la vie sauvage partout où cela est possible, en prenant des mesures concrètes pour conserver les biotopes, avec le maximum de respect et de précaution. Par exemple : prendre des mesures spécifiques intégrées au plan de gestion de chantier, mettre en place des périmètres de protection, des plans de circulation... »

Préserver les espèces

Il s'agit donc de préserver les sites occupés par les espèces, sans oublier celles qui occupent quasi exclusivement le bâti : moineau, martinnet, hirondelle, chauves-souris... La Loi sur la Conservation de la Nature (LCN de juillet 1973) stipule que toutes les espèces reprises dans les listes des annexes de la convention de Berne sont intégralement protégées en Wallonie. Cette protection implique notamment l'interdiction de détériorer ou de détruire les sites de reproduction, les aires de repos ou tout autre habitat « naturel » où vivent ces espèces à un des stades de leur cycle biologique. Or le bâti est devenu pour certaines espèces un habitat naturel. « Je prends le cas des martinets. Ces oiseaux sont fidèles à vie à leur site de nidification, ils sont très discrets et entrent dans leur cavité à une vitesse de 40 à 60 km/h. Lors de travaux, ils sont suscepti-



Les briques peuvent être disjointoyées pour créer des gîtes pour les espèces de chauves-souris qui apprécient les espaces étroits.

Photo: Damien Sevrin - Natagora



Les martinets sont très impactés par la perte d'habitat en cas de travaux de toiture et d'isolation.

Photo: Marc Van Daele



Julia Luxen anime le groupe de travail transversal « Biodiversité dans le bâti », auquel Embuild Wallonie participe. ©Emilie Pierret

bles d'être emmurés vivants. Si les accès sont obturés en leur absence, ils peuvent aller jusqu'à se cogner pendant plusieurs jours pour tenter de retrouver un accès. Des mesures simples et peu coûteuses permettent de conserver les habitats ou en créer de nouveaux : dans les trous de boulin, les trous de ventilation, dans les caissons de corniches, sur le haut des murs, sous les appuis de fenêtres, sous les tuiles ou derrière les planches de rives ou un bardage...La présence d'un échafaudage est souvent une opportunité pour que l'entrepreneur aménage ces espaces. »

Il faut non seulement préserver les cavités, mais aussi les fissures. Certains travaux doivent être évités lors des périodes d'occupation, comme le rejointoyage, le calorifugeage et l'isolation des murs, comme par exemple, derrière les parements en brique. Il faut tenir compte des espèces présentes. « Si ce n'est pas le cas, le chantier peut être mis à l'arrêt. Cela a notamment été le cas lors des travaux de rénovation d'une église à Hermalle-sous-Argenteau, dans la province de Liège. Cette mise

à l'arrêt peut coûter énormément d'argent à l'entreprise », avertit Julia Luxen.

Atténuer

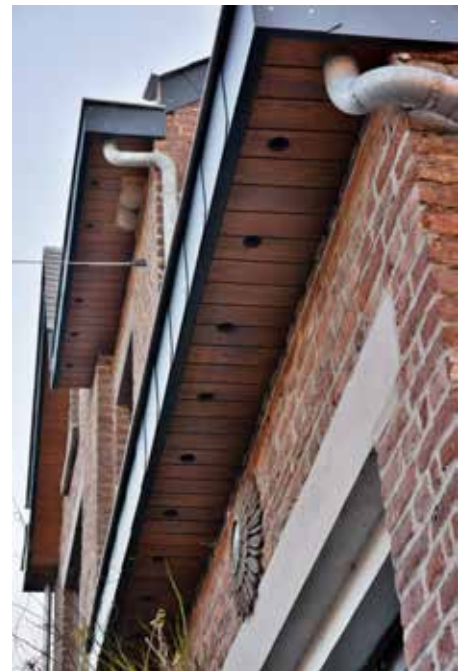
Le deuxième objectif est d'atténuer l'impact des chantiers en créant de nouveaux milieux propices au développement de la nature, et en améliorant le potentiel écologique du bâtiment. « Il s'agit de réduire la transparence, l'effet miroir et la pollution lumineuse des vitrages. Au niveau de l'éclairage artificiel, il faut viser la sobriété énergétique et supprimer les éclairages de nature à faire fuir la faune lucifuge. Il est également intéressant de signaler que les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sont compatibles avec la végétalisation, car elle permet de diminuer la température et ainsi augmenter leur rendement. S'il n'est pas possible de végétaliser, il est intéressant d'envisager de réaliser des toitures

« Il faut tenir compte des espèces présentes. Si ce n'est pas le cas, le chantier peut être mis à l'arrêt. »



↑
Une chiroptère a été créée dans le mur pignon afin de permettre aux chauves-souris d'accéder aux combles.

Photo: Gilles San Martin



→ ↑
La rénovation de la toiture ou l'isolation d'une façade est une belle opportunité pour percer la corniche et permettre aux oiseaux de nicher dedans, sans risquer de souiller la façade.

Photo: Gilles San Martin

➤ *stockantes pour diminuer le débit de l'eau évacuée par les toitures.* »

Créer des cavités intégrées au niveau des corniches, murs acrotères et autres espaces adjacents non chauffés permet de proposer un meilleur confort pour les différentes espèces. « Et cela sans créer de ponts thermiques », précise Julia Luxen. « Il est également intéressant d'aménager des accès à certains espaces intérieurs, via une lucarne, une chatière d'aération, une tuile d'about ou encore une tuile faitière. Dans ces espaces intérieurs, il est possible de prévoir des micro-gîtes en bois ou en briques, par exemple. »

Projet

Vous avez pu le lire, notre secteur est pleinement concerné pour favoriser la biodiversité. Le but du projet « Biodiversité dans le bâti » de Natagora, avec le soutien de la Wallonie, a pour vocation de créer des outils à destination des acteurs de la construction, pour enrayer la perte de biodiversité lors de travaux de rénovation et mettre en place

un système d'atténuation, pour la privilégier davantage. « Un groupe de travail permet aux entrepreneurs et naturalistes de se mettre autour de la table pour cibler les priorités en matière de formations, de réglementations... Les échanges menés jusqu'à présent ont été très enrichissants », souligne la coordinatrice du projet.

Conclusion

Vous ne vous sentez pas concerné par la protection de la biodiversité ? C'est un tort ! « Qu'on le veuille ou non, l'entrepreneur doit faire évoluer ses pratiques afin de préserver la nature et favoriser une cohabitation harmonieuse. Si la Loi sur la Conservation de la Nature n'est pas respectée, les chantiers peuvent être mis à l'arrêt. C'est une perte de temps et donc d'argent. Les réglementations vont encore évoluer à l'avenir et avec le plan « Stop béton » qui se profile, la biodiversité va encore davantage impliquer et concerner les acteurs de la construction », conclut Julia Luxen.



BiodiverCité, un subsidie wallon pour favoriser la biodiversité dans votre commune

Pour encourager les communes à entreprendre des actions en faveur de la biodiversité, la Région wallonne a lancé l'appel à projets BiodiverCité, en 2021. Il s'agit d'un subsidie octroyé pour réaliser un projet concret en lien avec la thématique, dont celle de la biodiversité et du bâti, où Natagora peut apporter son expertise et son soutien.

En matière de biodiversité, les communes ont un rôle important à jouer pour mettre en œuvre des politiques de protection de la faune et de la flore. Consciente de la perte de biodiversité mondiale, la Wallonie soutient les communes dans leurs actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité.

Cette subvention offre l'opportunité à chaque commune wallonne de s'engager et de réaliser des projets ambitieux en la matière, à l'échelle de son territoire avec l'appui d'un soutien financier. « *Le montant maximum est fixé à 12.000 € par bénéficiaire et par an : 10.000 € pour un projet généraliste et 2.000 € dédiés à l'achat de plants dans le cadre de la « Semaine de l'arbre»* », indique SOPHIE ADAM, conseillère biodiversité au sein du cabinet de la ministre Céline Tellier, ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, des Forêts, de la Ruralité et du Bien-Être.

Plusieurs types de projets

Dans le bâti (bâtiments, écoles, églises...), ces projets peuvent être de plusieurs types. « *L'objectif est de mettre en place des projets qui ont un réel impact positif en faveur de la biodiversité. Concernant les aménagements pour la faune comme l'installation de nichoirs et micro-gîtes, ils sont destinés à des espèces sensibles comme les martinets, les chouettes, les hirondelles, les moineaux ou encore les chauves-souris. Ces projets devront être validés par un expert local ou une association telle que Natagora. Cela concerne également l'achat de matériaux pour la construction de murs en pierres sèches appréciés par les lé-*

zards, les insectes...qui sont plus intéressants écologiquement que des hôtels à insectes. Il y a aussi la préservation de la trame noire, c'est-à-dire garder un corridor d'obscurité pour que la faune puisse se déplacer, notamment en démontant des câblages et projecteurs illuminant des clochers d'église, des monuments...Il y a également tout ce qui concerne les plantations d'arbres, de plantes vivaces ou encore les toitures végétalisées, toujours réalisées avec des essences indigènes. Plusieurs associations peuvent réaliser un accompagnement gratuit des communes pour mettre en place ces projets », explique Sophie Adam.

Important à savoir : si la commune a connaissance d'un projet qui n'a pas lieu sur une propriété communale, elle peut toujours bénéficier de la subvention via une convention site ou faune de gestion de longue durée (de minimum 15 ans) avec le propriétaire. « C'est également possible pour un terrain qui appartient à la Région », précise Sophie Adam.

80 % des communes

BiodiverCité est très apprécié et utilisé par les communes. Depuis son lancement, 80 % d'entre elles ont participé. « *C'est très encourageant et nous allons perdurer cet appel à projets dans le temps. La biodiversité est une thématique très importante pour la Région wallonne. De manière générale, elle se dégrade et l'objectif du gouvernement est de mettre des actions en place pour la soutenir et l'intégrer un peu partout sur le territoire. À cet égard, le secteur de la construction a un rôle à jouer dans la thématique spécifique biodiversité et bâti, notamment avec l'aide de Natagora* », conclut la conseillère biodiversité de la ministre.



BIODIVERCITÉ

INFO:

biodivercite@
spw.wallonie.be

À Visé, la résidence « Les Martinets » accueille les oiseaux

En collaboration avec Natagora, notre membre Maréchal Construction a participé à un beau projet favorisant la biodiversité dans le bâti. Il s'agit de la réhabilitation du « Moulin Bruyère » de Visé, le long de la Meuse. Le site était occupé par des martinets et l'entrepreneur l'a transformé en un bloc d'appartements, où 30 briques-nichoirs ont été intégrées.

Sur la rive gauche de la Meuse, en face de l'île Robinson, cet ancien moulin à grains était désaffecté depuis une vingtaine d'années. Un projet de le réaménager en logements a alors vu le jour. « À l'époque, j'avais été informé par Claude Puts, chef du service Environnement de la Ville de Visé, que des martinets tournaient autour de l'ancien silo. On y soupçonnait la présence de nids dans certains bâtiments. Il m'a conseillé de faire appel à Natagora pour voir où étaient situés ces nids. J'ai alors été mis en contact avec Martine Wauters, spécialiste des martinets chez Natagora », explique CHRISTOPHE MARÉCHAL, le gérant de l'entreprise.

Refus de permis

La Ville de Visé avait d'abord rejeté une première demande de permis d'urbanisme, arguant que le dossier était incomplet, notamment parce qu'il n'intégrait pas la protection des martinets. La commune avait pris contact avec le Département de la Nature et des Forêts au sujet de ces oiseaux. Le DNF est responsable de veiller à la bonne application de la Loi sur la Conservation de la Nature (LCN), notamment la « Directive Oiseaux » de l'Union européenne stipulant qu'il est interdit de détruire les nids sauf dérogation accordée par l'autorité compétente.

Contraintes

Le DNF conditionnait l'octroi d'une déro-

gation à une série de contraintes concernant notamment la présence de martinets et de leurs nids. Et un permis était finalement accordé. « Nous avons alors commencé la démolition du site, en suivant les conseils de Natagora : échelonnage du chantier, démantèlement des parties sensibles après le départ des oiseaux et intégration de pas moins de 30 briques-nichoirs dans le nouveau bâtiment », indique Christophe Maréchal.

La structure de base en béton du moulin, sur cinq à six mètres de hauteur, a été conservée, le reste a été reconstruit en neuf. « Cela nous a permis d'intégrer des nids dans le complexe de façade (ndlr: voir la photo). Au niveau du coût, il faut compter une heure de travail pour la pose, ce qui est tout à fait acceptable », indique le gérant de l'entreprise.

Retour progressif

Au cours des travaux, les martinets sont progressivement revenus sur le site, appréciant à leur juste valeur les nids, qui venaient d'être conçus pour eux. « Pour les faire revenir, nous avons utilisé une radio qui diffusait leur son. Ce sont des oiseaux qui entrent dans des trous de 3,2 cm x 6,4 cm à une vitesse de 70 km/h. Ils font tout en vol, même dormir. Ils ne reviennent dans leur nid, toujours le même et jamais celui d'autres martinets, que pour mettre au monde les oisillons et les nourrir. »

Outil de vente

On l'a senti au cours de cet entretien,



Une bâche a été installée pour indiquer aux passants que ce projet intégrait des gîtes pour martinets avec l'aide de Natagora.

« Un projet qui respecte la nature et la biodiversité est un bon argument de vente et va le devenir de plus en plus. »



© Martine Wauters.



30 briques-nichoirs ont été aménagées dans le bloc d'appartements.

© Martine Wauters.

Christophe Maréchal s'est fortement intéressé à la thématique. Et selon les dires de l'entrepreneur, ce qui était vu comme contrainte au début du projet est finalement devenu un atout. « Le permis n'a pas tout de suite été accordé et nous avons dû aller chercher beaucoup d'informations et renseignements.

Les nids ont été intégrés dans le complexe de façade.

Cela nous a fait perdre du temps, nous avons déjà connu pareille situation lors du changement des linteaux des fenêtres de l'hôpital d'Hermalle. Il y avait des nids d'hirondelles et nous avons dû stopper le chantier. À Visé, l'intégration des nids était imposée par la Ville et le DNF, ce qui était une première pour l'entreprise. Mais au fil de temps, cette contrainte est devenue un outil de communication et de vente. Un projet qui respecte la nature et la biodiversité est un bon argument de vente et va le devenir de plus en plus. Sur l'échafaudage, en cours de chantier, une bâche a été installée pour indiquer aux passants que ce projet intégrait des gîtes pour martinets avec l'aide de Natagora. »

« Les Martinets »

Un panneau didactique a aussi été aménagé aux abords du site pour expliquer les caractéristiques des martinets et leur protection. Et cerise sur le gâteau, la résidence ; qui comprend désormais dix appartements, un penthouse et un loft ; a été baptisée « Les Martinets ». « Et nous avons aussi créé une société immobilière dénommée Immo Martinet », souligne Christophe Maréchal. « Nous intégrons désormais beaucoup de plantations et de nature dans nos projets. C'est très intéressant et enrichissant. Je le conseille à tous mes confrères », conclut l'entrepreneur.



Un écoduc en construction sur la E19, à Hal : un bel ouvrage de génie civil

Notre membre Stadsbader Contractors va commencer la construction d'un écoduc au-dessus de l'autoroute E19 dans le célèbre Bois de Hal, juste avant les congés du bâtiment. L'objectif du maître d'ouvrage, l'Agence flamande des routes et du trafic, est de soutenir la biodiversité, plutôt que de lui nuire. Nous avons demandé au chef de projet ce que cela signifie concrètement.

Le nouveau pont au-dessus de l'E19, dans le Bois de Hal, est l'un des 15 projets VAPEO (programme d'action flamand pour la défragmentation écologique) approuvés par le gouvernement flamand. Ces projets testent la manière dont les projets d'infrastructure peuvent améliorer la biodiversité.

À Hal, il s'agit de remplacer un pont pour voitures par un autre pont, qui n'est donc pas uniquement destiné à l'usage humain, mais fait également office d'écoduc, une sorte de pont routier respectueux des animaux. Les voitures ne pourront plus circuler sur le pont, mais la faune pourra traverser en toute sécurité sur les bas-côtés de celui-ci.

Pour KENNETH VANGERVERN, chef de projet chez Stadsbader Contractors, c'est le premier écoduc. « Pour moi, personnellement, oui, mais pas pour l'entreprise. Nous avons déjà construit l'écoduc sur le Ring de Bruxelles à Groenendaal, et nous travaillons actuellement sur un autre écoduc sur le Ring, à Hoeilaart », indique-t-il. « Stadsbader suit les appels d'offres publics et sélectionne les projets qui l'intéressent. Le contrat de Hal en est un exemple, car il s'agit d'un beau travail

« C'est l'occasion de montrer que nous pouvons mener à bien un tel projet au milieu d'une réserve naturelle et dans le respect de la nature. »

Kenneth Vangerven



de génie civil. C'est l'occasion de montrer que nous pouvons mener à bien un tel projet au milieu d'une réserve naturelle et dans le respect de la nature. On remarque également que ces projets sont plus fréquents aujourd'hui. Tout comme les projets d'infrastructures cyclables d'ailleurs. Nous sommes en train de construire des ponts pour vélos à Merelbeke, Zaventem, Dilsem-Stokkem... »

Conditions particulières

Vu la fragilité des écosystèmes aussi précieux que le Bois de Hal, ce projet était assorti d'une série de conditions particulières. Par exemple, le sol ne doit pas être trop retourné ou compressé. « Le traitement du sol était un aspect important du projet. Nous allons excaver 40 centimètres, et cette terre sera ensuite stockée sur un site désigné par l'Agence Nature et Forêts. Plus tard, elle sera mélangée à des granulés d'argile et à du fumier de vache, et réutilisée pour recouvrir certaines parties de l'écoduc d'une couche de 30 centimètres. À certains endroits, la couche de terre atteindra un mètre et demi d'épaisseur, car des arbres et des arbustes y seront plantés. »

« Les documents contractuels indiquent également clairement où les arbres peuvent être abattus. Les troncs seront ensuite réutilisés autour de l'écoduc et pour la construction d'un mur de souches. Il s'agit d'un mur en terre de deux mètres de haut et de cinq mètres de large dans lequel les racines et les souches des arbres sont incorporées. Il s'étend sur toute la longueur de l'écoduc et constitue la séparation entre les zones réservées aux personnes et aux animaux. »

La E19 se fond dans le paysage. Stadsbader relèvera l'éco-grille, la clôture qui éloigne actuellement les animaux de l'autoroute, afin qu'ils soient guidés vers le pont. Pour la même raison, le sol à proximité du pont sera surélevé de cinq à six mètres. Pendant les travaux, une clôture garantira que les animaux ne pénètrent pas sur l'autoroute le long de la zone de chantier.

Techniquement pas difficile

Avec la nécessité de soutenir la biodiversité vient donc un certain nombre d'exigences spécifiques. Mais sur le plan technique de la construction, ce n'est pas une tâche compliquée. « Il s'agit d'une conception belle mais simple, et c'est la situation qui la rend

possible. Le sous-sol est constitué de sable bruxellois avec une très bonne qualité géotechnique. Une simple fondation en béton armé est suffisante, il n'est pas nécessaire de planter des pieux dans le sol, et donc on évite d'endommager la nature. »

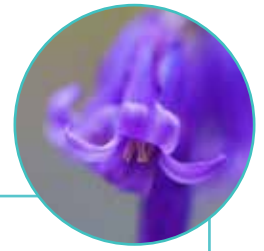
« La structure du pont est en béton coulé sur place. Et bien que l'écoduc soit partiellement recouvert de plantes et de terre, une étanchéité classique suffit pour la gestion de l'eau. Aucune technique de construction particulière n'est donc nécessaire à cet égard non plus. »

Délais très courts

C'est au niveau du planning que la nature complique les choses. L'impact des travaux sur la nature – et sur le tourisme – doit être le plus faible possible. C'est pourquoi les délais sont très courts. « L'abattage des arbres a déjà été effectué avant le 15 mars. Mais les travaux sur le pont lui-même n'étaient pas autorisés avant la fin de la période de floraison des jacinthes. Normalement, nous allons commencer avant les congés du bâtiment de 2023. Nous devrions avoir terminé le projet avant ces mêmes congés, en 2024. Le pont ne sera donc pas utilisable durant la floraison de jacinthes l'année prochaine, mais ce délai était malheureusement irréalisable. Il s'agit d'un contrat de 7,7 millions d'euros, avec des amendes en cas de retard. Nous devons donc procéder à des ajustements, si nécessaire. Cela signifie que nous déploierons du personnel supplémentaire, si nécessaire, et que nous travaillerons le samedi. Des délais aussi courts font de ce contrat un véritable défi. »

Communication

Les autorités sont encore en phase d'apprentissage concernant ce type de projets. La communication est donc importante. Mais Kenneth Vangerven n'y voit aucun problème. « Pour ce projet, la commune de Hal, l'Agence flamande des routes et du trafic et l'Agence Nature et Forêts se concertent régulièrement. Pour nous, c'est une valeur ajoutée. Ces moments de consultation sont très constructifs. Tant Hal que l'Agence Nature et Forêts comprennent et acceptent que les travaux auront un impact temporaire sur la biodiversité. Mais ils voient aussi qu'en fin de compte, la biodiversité bénéficiera de cette intervention », conclut Kenneth Vangerven.



LA SPLENDEUR DES JACINTHES

Le Bois de Hal, ou *Hal-lerbos* en néerlandais, est situé au sud-est du centre-ville de Hal et s'étend sur 552 hectares. Il se trouve en grande partie dans la Région flamande, mais aussi, dans une moindre mesure, en Wallonie. Il a une grande valeur écologique et fait partie du Réseau écologique flamand, d'une réserve naturelle flamande depuis 2021 et est protégé au niveau européen en tant que site Natura 2000.

Même ceux qui n'y sont jamais allés le connaissent peut-être grâce à ses jacinthes sauvages. Leur floraison en avril attire chaque année la presse belge et parfois même internationale. Le bois suscite alors la curiosité de dizaines de milliers de visiteurs.

Le Bois de Hal a une histoire mouvementée. Pendant la Première Guerre mondiale, par exemple, il a été presque entièrement défriché par les occupants allemands. La plus récente intervention destructrice de la nature a été la construction de l'autoroute E19 en 1974, qui a fait disparaître 25 hectares de forêt. L'entreprise Stadsbader Contractors a remplacé un pont au-dessus de l'E19, dans le bois, par un pont destiné à la circulation douce.